Commune de POUILLY

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Méru

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 16 février 2015, s'est réuni à 18H30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ANDRE Robert, maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS:

M. ANDRE, M. LELIAS, M. CAUCHIES, Mme COQUERIE, Mme LANGLER, Mme PAGLIARELA Mme VERMEULEN, M. BOUILLON, M. DROUIN, M. KASSE, M. MORIN.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H30.

Point n° 1: secrétariat de séance:

Monsieur CAUCHIES est élu secrétaire de séance à l'unanimité (11 voix pour).

Avant toute chose, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis l' élaboration de l'ordre du jour, un événement important s'est produit: la démission de ses deux premiers adjoints, Messieurs Dominique LELIAS et Daniel CAUCHIES. Après leur avoir demandé de confirmer leur démission, par courrier à Monsieur le Préfet de l'Oise, il leur propose de s'expliquer. Monsieur CAUCHIES donne lecture d'une lettre adressée aux Conseillers Municipaux, qu'il a coécrit avec Monsieur LELIAS pour expliquer les raisons de leur démission. Ce document est annexé dans son intégralité au présent compte-rendu.

Monsieur le Maire ne souhaite pas polémiquer et reconnaît qu'il a commis des erreurs. A la tête de son entreprise depuis 25 ans, il est seul pour la diriger. De la même façon que dans la vie professionnelle il est le seul chef, dans la gestion de la Commune, le Maire est le patron. Il admet un manque de communication de sa part. Il reconnaît également le comportement qui lui est reproché envers Madame COQUERIE et s'en excuse auprès d'elle. Cependant, il insiste sur son état d'esprit positif et fait un rapide historique de son engagement. Il a longtemps hésité à briguer la place de maire, mais, devant les encouragements de beaucoup et devant le fait qu'aucun autre candidat ne souhaitait se présenter, il a considéré qu'il était de son devoir de le faire. Puis, dès le début du mandat, devant une situation financière catastrophique laissée par l'ancienne municipalité, il s'est encore posé la question du bien

fondé de son engagement. Finalement, il a relevé le défi, mais s'est vite rendu compte que le "métier" de Maire était un nouveau "métier" qui n'avait rien à voir avec le sien, à part dans le domaine de la gestion. Toute cette première année, il a eu beaucoup de choses à apprendre. Malgré tout, il estime ne pas avoir démérité; il a mis en place de petits projets, la mise en sécurité du village, le classement des archives de la Mairie. Il souhaitait avoir un peu de temps; aujourd'hui, il se sent plus à l'aise et comprend plus de choses. Dans son entreprise, il est passé par tous les postes pour bien les connaître, avant de déléguer à ses employés. Il pense qu'il faut connaître tous les tenants et les aboutissants avant de pouvoir déléguer.

Monsieur le Maire termine sa réponse en précisant que, s'il n'a pas la confiance du Conseil Municipal, il ne restera pas dans la fonction de Maire et qu'il est prêt, éventuellement, à démissionner. Il souhaite organiser, à bulletins secrets, un vote sur cette question de confiance, vote qu'il reporte en fin de séance. Ce vote ne sera finalement plus évoqué.

Monsieur LELIAS intervient pour bien préciser qu'il n'y a aucune mise en cause, ni du travail accompli par Monsieur le Maire, ni de son intégrité.

Monsieur CAUCHIES souhaite rappeler que le Maire n'est pas le patron de la Commune, tout au plus celui des agents de la Commune. Madame VERMEULEN rappelle que le Maire est chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal et agit sous le contrôle de celui-ci.

Monsieur le Maire met fin aux débats sur cette question.

Point n°2: CCAS:

Monsieur le Maire rappelle que le 18 avril 2014, lors de leur premier Conseil Municipal, les Conseillers avaient dissous Le CCAS et avaient transféré la somme de 1656,41 euros de la caisse du CCAS dans le budget de fonctionnement. Aujourd'hui, une lettre de Monsieur le Préfet nous informe que le Conseil Municipal n'avait pas le droit de dissoudre le CCAS, qu'il faut donc annuler l'abrogation du CCAS 2014 et en créer un nouveau.

Les membres du CCAS proposés sont:

Le président(le Maire, de droit): M. ANDRE,

4 membres(élus de Pouilly): Mmes PAGLIARELA, LANGLER, COQUERIE, M. MORIN,

4 membres (nommés par le Maire):Mmes DROUIN, LOUIS, FRELAT, PFISTER.

Les Conseillers votent cette proposition à l'unanimité (11 POUR).

Décision modificative: La somme de 1656.41 est transférée du budget de fonctionnement vers la caisse du CCAS.

Cette DM est votée à l'unanimité des Conseillers (11 POUR).

Point n°3: Accord pour la DETR 2015:

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu un accord de principe de la Préfecture pour la seconde tranche des travaux de mise en sécurité du village. Il faut maintenant attendre que l'argent soit budgété.

Point n°4: informations sur la D562:

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux informations données par Monsieur Kasse sur l'état désastreux de la D562 à plusieurs endroits, des photos ont été faites et envoyées à l'UTD. Suite à ce courrier , deux représentants d l'UTD se sont déplacés et, accompagnés de lui-même et de Monsieur CAUCHIES, ont constaté les différents dommages sur la chaussée, aussi bien sur la partie comprise entre Bléquencourt et Pouilly que dans la traversée du village. Ils se sont engagés sur un programme de réfection sur deux ans et sur le comblement des différents trous en bord de chaussée. Ce travail a déjà commencé.

Un problème est apparu quant au passage de la départementale dans le village. Si pour les représentants de la Commune, il était évident que la rue de Bléquencourt était la D562 qui contournait le village, pour les représentants de l'UTD la D562 ne pouvait être que la rue Principale. Malgré des recherches sur différentes cartes, il n'a pas été possible de trancher et les représentants de l'UTD doivent nous informer du résultat de leur recherche.

Monsieur CAUCHIES précise que cela pourrait avoir une incidence sur les ralentisseurs qui, s'ils sont installés sur une départementale, doivent être aux normes pour être conventionnés par le Département. Monsieur le Maire informe que la Société Dubrac doit réinstaller, aux normes, les dos d'âne de la rue Principale.

Madame Coquerie rappelle que, lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2014, les Conseillers ont voté le déplacement des miroirs qui se trouvent au croisement de la rue Principale et de la Croix Masselin, miroirs qui n'ont plus lieu d'être, pour les installer dans le virage du cimetière. Monsieur LELIAS rappelle que la balise de priorité au bas de la rue de la Croix Masselin doit également être déplacée. Monsieur le Maire annonce que ces travaux vont être faits.

Point n°5: remplacement de monsieur VERHALLE par Monsieur AMICE:

Monsieur le Maire informe que Monsieur olivier AMICE, de l'entreprise Net Europe Services, est le nouveau patron de l'entreprise VERHALLE, qu'il a reprise. Il propose donc au vote des Conseillers le nouveau contrat d'entretien présenté par Monsieur AMICE. Ce contrat est quasi identique à celui de Monsieur VERHALLE, mais propose quatorze tontes au lieu de douze, deux ramassages de feuilles au lieu d'un et le nettoyage des caniveaux sept fois dans l'année, et ce, pour un prix de 9996 euros.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le nouveau contrat de la société Net Europe Services pour un montant de 9996 euros (POUR: 11 voix).

Point n°6: devis aménagement du parking près de la mare:

Monsieur le Maire rappelle que la pose de plaques "evergreen" a été votée et qu'il a fait effectuer 2 devis. L'un de 4400 euros, mais qui ne tient pas compte de notre demande de pose de plaques de type "evergreen" et l'autre qui lui semble intéressant, d'un montant de 5215,20 euros. Les rondins qui doivent remplacer la barrière de lisses n'apparaissent pas dans ce devis. Monsieur le Maire se propose de recontacter l'entreprise pour confirmation et demande, si les rondins sont bien compris, que le Conseil émette un vote favorable sur ce devis. Monsieur LELIAS intervient en rappelant que ces travaux n'ont pas été votés et qu'il aurait été souhaitable que la commission voirie se réunisse pour faire établir ces devis. Monsieur le Maire répond qu'il faut aller vite et que, de toutes façons, il est le président de cette commission et qu'il n'y avait donc pas lieu de la réunir.

Aucune décision n'est prise quant à ce projet.

Points n° 7 et n°8: Projet de restauration des bâtiments publics et aménagement de la place/vente de terrain:

Monsieur le Maire explique que, sans trésorerie, il n'y a pas de fonctionnement, que le village de Pouilly possède du potentiel, mais que, pour le mettre en valeur et mettre en place un projet de qualité, il faut un budget de 200 à 300 000 euros.

Il propose donc de mettre en vente un terrain communal situé prés de l'église et actuellement utilisé par le club hippique de Pouilly. Il présente un projet d'aménagement de ce terrain en 5 parcelles d'environ 1250 m2 chacune, desservies par une allée en impasse. Le prix du terrain étant d'environ 100 euros le m2, il table sur une rentrée d'argent de 500 000 euros. Il évalue les travaux d'aménagement et de viabilisation à 100 000 euros, ce qui laisserait environ 400 000 euros à la Commune pour effectuer des travaux d'une certaine ampleur.

Monsieur LELIAS s'étonne de l'importance du projet; en effet, il n'avait été envisagé, dans un premier temps, que la vente éventuelle d'un seul terrain. Monsieur le Maire répond que ne vendre qu'un ou deux terrains en façade ne permettrait plus d'exploiter le terrain en fond de propriété. Son projet a évolué dernièrement, et le fait de prévoir 5 parcelles n'oblige pas à les vendre tout de suite.

Madame Vermeulen précise que ce projet n'est pas possible, car il existe un bail qui a été voté par le Conseil Municipal, entre la Commune et le club hippique. Monsieur le Maire est dubitatif par rapport à cette affirmation. Monsieur CAUCHIES demande si le fait de faire un lotissement sur ce terrain aura une incidence sur le poney-club. Devant la réponse affirmative de Madame VERMEULEN, Monsieur KASSE pense qu'il faut réfléchir et ne pas mettre le poney-club en difficulté, car il fait partie intégrante du village et participe à son charme. Monsieur CAUCHIES trouve que le problème est pris à l'envers. Il lui semble qu'il serait plus judicieux de réfléchir à un projet, de faire faire une étude, comme le Conseil l'avait voté lors du CM précédent, de le faire chiffrer, de le décider, puis, seulement, dans un deuxième temps, de réfléchir à son financement. Monsieur le Maire défend l'idée qu'il ne

sert à rien de payer une étude si celle-ci ne mène à rien, et qu'il convient donc de prévoir un financement avant toute chose.

Les débats continuent et Monsieur le Maire propose que chacun réfléchisse au sujet et que ce point soit remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Point n°9: Informations et questions diverses:

Réserve parlementaire: Monsieur le Maire rappelle que Monsieur MARINI avait promis d'aider la commune en participant, par une dotation de sa réserve parlementaire, au projet de mise en sécurité du village. Depuis, le sénateur Marini a démissionné de ses fonctions de parlementaire. Monsieur le Maire a donc pris contact avec son remplaçant, Monsieur VASSELLE, et a rendez-vous avec lui jeudi 26 février. Monsieur VASSELLLE est très sollicité, mais devrait nous faire bénéficier d'une subvention, au titre de sa réserve parlementaire. Le montant escompté de 10 000 euros, auprès de Monsieur MARINI, serait moins important.

Taxes locales, aide de l'Etat: Monsieur le Maire fait état d'un document faisant apparaître le potentiel fiscal par habitant. Il est de 530 euros en ce qui concerne Pouilly, alors que la moyenne départementale est de 528 euros. Il semblerait qu'une aide de l'Etat serait possible pour les communes dont le potentiel fiscal serait sous la moyenne départementale. En ce qui nous concerne, si cela s'avère exact, il serait peut-être judicieux de baisser les taxes locales pour être au-dessous de la moyenne départementale et bénéficier ainsi de l'aide de l'Etat. Le dispositif est encore flou et demande à être précisé.

Chats errants de Pouilly: Monsieur le Maire informe les Conseillers de la proposition de la SPA qui propose de stériliser les chats errants du village, pour un montant de 70 euros pour les femelles et 40 euros pour les mâles. Ces frais pourraient être pris en charge par le CCAS, pour les familles en difficulté. Le Conseil Municipal s'oppose à cette proposition (3 POUR, 6 CONTRE, 2 ABSTENTIONS).

Dossier MOREAU: Monsieur LELIAS informe les Conseillers que, dans le cadre du dossier Moreau, il a rencontré l'expert nommé par le Tribunal, ainsi que Monsieur Jean-Manuel MOREAU. La décision de l'expert porte sur le mur d'enceinte pour lequel il déclare un péril imminent et sur le pignon de la grange, donnant sur rue, pour lequel il déclare un péril. Il n'oblige cependant pas à la démolition du mur, mais à la mise en place d'un grillage de protection. Monsieur LELIAS précise qu'un problème de succession bloque tout dans cette affaire. Madame COQUERIE souhaite que soit mise en place la procédure d'état d'abandon qui permet à la commune de récupérer les biens ainsi abandonnés. Les Conseillers trouvent intéressants que cette solution soit étudiée. Monsieur le Maire souhaite également que soit étudiée la possibilité de mettre en place une taxe communale sur les terrains en état d'abandon.

Maison De Sailly: Concernant la maison rue du pont, Monsieur le Maire informe qu'un permis de démolir a été déposé en mairie. Son étude est de 2 mois, avec peut-être un

prolongement d'un mois car la maison se trouve dans le périmètre des monuments historiques, pour les ruines du château de Sarcus .

Suivi des malversations de l'ancienne secrétaire: Le gendarme TEIXIER de la Brigade de Recherche de Méru est chargé du dossier. Il part en stage 3 semaines et s'occupe de ce dossier à son retour. Il espère avoir avancé pour le printemps. Il comprend notre impatience, mais est lui-même tributaire de dossiers prioritaires. Madame COQUERIE juge qu'il est important de savoir, entre autres choses, comment il a été rendu possible qu'une secrétaire administrative, présente seulement 4 heures par semaine à la mairie de Pouilly, ait pu être rémunérée 3000 euros net/mensuel et même jusqu'à 5000 euros net en décembre et ce, pendant bien plus d'un an. Il est indispensable que la justice détermine les responsabilités de chacun dans cette affaire.

Résultats de trésorerie: Monsieur le Maire informe les Conseillers que la trésorerie affiche un excédent d'environ 43 000 euros. Sur le budget de fonctionnement, 102 659 euros ont été budgétés et 72 602 euros sont réalisés.

Election d'adjoint au maire: Monsieur le Maire prévient que, lors du prochain Conseil Municipal, il y aura lieu d'envisager l'élection d'un ou de deux adjoints, suite aux démissions de Messieurs LELIAS et CAUCHIES. Monsieur CAUCHIES rappelle qu'il est tout à fait possible de fonctionner avec un seul adjoint.

Lors de ce prochain Conseil, seront débattues les orientations budgétaires, le Budget sera voté avant la mi-avril, à l'occasion d'un autre Conseil. Monsieur LELIAS demande à ce que tous les documents nécessaires à la préparation de ces conseils soient transmis à tous les Conseillers, au plus tard le jour de la convocation. Monsieur le Maire fera le nécessaire dans ce sens.

Voisins vigilants: Madame PLAGLIARELA souhaite avoir des informations sur l'étude qui devait être faite. Monsieur LELIAS lui répond que, dans un premier temps, la gendarmerie vient faire une réunion pour informer et trouver des référents. Il va reprendre contact pour relancer l'affaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h04.

Le secrétaire de séance, **Le maire,**

Daniel CAUCHIES Robert ANDRE